

5950  
218

M<sup>me</sup> Motte

2/11

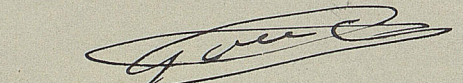
Tatt. Emile Motte  
Aux Temples des Anciens

## RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de <sup>un tableau de Madame Motta</sup> ~~un~~ <sup>deux des objets</sup> ~~ce~~ ~~ouvrage~~ soumis  
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET  
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° ..... en date  
du .....

Bruxelles, le 24 Janvier 1924.

Pour Mommens



Bue Charité 37

19 décembre 1933.

C.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 31 juillet, n° 20.102, Direction Générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission technique consultative de Peinture moderne, en sa séance du 18 décembre 1933, n'a pas émis un avis favorable à l'entrée dans nos collections du tableau d'Emile Motte, Aux temps des Aïeux, présenté par Mme Emile Motte.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,  
10, rue de la Loi,  
Bruxelles  
-----

13 décembre 1933.

C.

Madame,

Comme suite à votre lettre du 8 septembre dernier, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Commission de Peinture moderne de nos Musées se réunira lundi prochain, 18 décembre, à 2 1/4 heures. Nous vous prions de vouloir bien nous faire parvenir, en temps utile, le tableau dont il s'agit.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

A Madame Emile Motte,  
78, Avenue des Sept-Bonnières,  
E/V

8 septembre 1933

Madame,

Comme suite à votre lettre, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous vous aviserons en temps utile de la date à laquelle aura lieu la prochaine séance de la Commission d'Art Moderne. Actuellement, cette date n'est pas encore fixée; plusieurs membres sont encore absents, à cause des vacances.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Conservateur en chef,  
le conservateur,

*Quint*  
A Madame Motte  
Uccle.

Nice, le 4 septembre 1933  
78 avenue des Sept-Borniers.

Monsieur,

Par sa lettre datée du  
31 juillet 1933, Monsieur le Directeur  
Général, au Ministère des Beaux-  
Arts m'a autorisée à soumettre  
à la Commission d'Art Moderne  
des Musées Royaux, le tableau  
de feu mon mari, le peintre Emile  
Hotté, intitulé "Aux temps des  
Anciens", telle que je souhaiterais  
voir acquérir par l'Etat.

Je me permets de vous  
prier de bien vouloir me faire

connaître la date de la réunion  
de la dite Commission, afin que  
je puisse faire le nécessaire  
en vue de présenter le tableau  
avec mes remerciements  
anticipés je vous prie d'agréer,  
Monsieur l'expression de mes  
sentiments très distingués

Ed. Mota

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCE ET DES ARTS

DIRECTION GENERALE  
DES  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
ET DES  
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° Section

N°... 20102

*Com. art mod*

Bruxelles, le ... 31 Juillet 1933  
52, Boulevard du Régent.

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche,  
ainsi que l'indication de l'administration.

Monsieur le Conservateur en Chef,

ANNEXE

J'ai l'honneur de vous faire savoir  
que j'ai autorisé Mme Emile Motte à soumettre à la Commission  
d'Art moderne des Musées royaux un tableau de feu son mari" Au  
temps des aieux".

Pour le Ministre,  
Le Directeur Général.

*Cellier*

Cde 16 de 1932, 10,000 ex. - E. D. - 376.

Monsieur le Conservateur en Chef des Musées royaux des Beaux-Arts  
Bruxelles